

Décision

Générale

colonial

Décision n° 179 accordant une permission d'absence de trois semaines à Dini Mohamed.

n° 179

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 février 1949

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1949

Date du numéro
28 février 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les arrêtés n° 236 du 24 mars 1945 et 116 du 8 février 1947 relatifs à l'organisation 4, au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis : Vu la lettre n° 1316/H. du 7 février 1949 du chef du service de santé

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de trois semaines à solde entière, pour se rendre en brousse, est accordée à Dini Mohamed, infirmier 6° échelon, en service à l'hôpital colonial. Art. 2.— La présente décision, qui aura effet pour compter du 15 février 1919, sera enregistrée et communiquée partout où be soin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON.